

Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
Conseiller départemental

Ref. : TB-LB129
Dossier suivi par : Léopold BARBIER
Téléphone : 06.48.52.50.97
Mél : leopold.barbier@clb-an.fr

Madame Audrey AZOULAY
Directrice Générale
UNESCO
7, place Fontenoy
75007 PARIS

Lunéville, le 6 novembre 2017

Objet : soutien à la candidature au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO de 169 sites, **dont Gerbéviller**, répartis en Flandre, Wallonie et France, tous marqués par les combats du front Ouest de la guerre de 1914

Madame la Directrice Générale,

Je tiens par cette lettre à vous faire part de mon soutien envers le projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du carré français des victimes civiles de Gerbéviller.

Le 24 août 1914, lors des combats de la Trouée de Charmes, soixante chasseurs à pieds arrivent à Gerbéviller. Leur objectif est de tenir jusqu'au bout devant les allemands en défendant un pont. Les soldats couvrent le pont de barricades afin de repousser ou au moins ralentir l'armée allemande.

L'infanterie allemande est tout de suite appuyée par une artillerie puissante qui pilonne la rive droite de la Mortagne où se tiennent les soldats français, depuis les hauteurs de Fraimbois.

L'infanterie allemande n'a aucun mal à faire son entrée dans le centre ville et les chasseurs français doivent battre retraite. Ils comptent une quinzaine de blessés et laissent une dizaine de morts derrière eux. En représailles de cette défense, la ville est ravagée, pillée et incendiée par les troupes allemandes (80% de la cité est détruite, il ne reste seulement que vingt maisons). La population est chassée ou massacrée. Pendant neuf jours, la ville subit des violences qui la laisse dévastée. On compte quinze habitants fusillés, brûlés ou gravement mutilés.

Au total, quarante-et-un civils otages exécutés.

Aujourd'hui, le carré français des victimes civiles de Gerbéviller dit le carré civil de la Presle est un lieu de mémoire. J'ai d'ailleurs pu me recueillir devant le monument lors de cérémonies.

Le projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO s'inscrit dans une démarche collective et internationale. En effet, cent-soixante-neuf sites répartis entre France et Belgique sont aujourd'hui candidats pour cette labellisation.

Le site de Gerbéviller apporte une pierre unique à la construction de ce projet.

Il s'agit tout d'abord du seul carré français des victimes civiles. Il semble donc nécessaire, dans cette période du centenaire de la Grande Guerre, de rendre hommage à cette « ville martyre » et à ses habitants. Cette mémoire collective doit être transmise aux générations futures. Le comité local du Souvenir Français œuvre de concert avec le collège de Gerbéviller à travers des jeunes porte-drapeaux.

Aussi, la commune a conservé un cimetière militaire allemand face à la nécropole militaire française. Cela en fait donc un site réellement unique, au coeur de ce projet franco-belge.

Madame la Directrice Générale, par ce courrier, je souhaite apporter, comme député - conseiller départemental de Gerbéviller, tout mon soutien à cette candidature du carré civil de la Presle de Gerbéviller pour ce label de reconnaissance mondiale.

Ce site revêt, à mon sens, une « valeur universelle et digne d'intérêt pour être transmis aux générations futures ».

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes plus sincères salutations.



Thibault BAZIN